DEMANDE D'AIDE
À LA REPRISE OU À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Article 1er §10 de la convention relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage.
Article 48 du réglement. Accord d'application N°28.

▸ *À adresser au site Pôle emploi de votre domicile*

▸ à remplir par le demandeur

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom de naissance ..... Nom d'usage .....

Prénom ..... Identifiant de demandeur d'emploi |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse .....

▸ Objet de la demande

➔ ☐ Reprise ☐ Création d'entreprise

Raison sociale .....

Adresse .....

dont l'activité est .....

SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code APE/NAF |_____|

Date de début de l'activité (ou de reprise effective) |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

▸ Déclaration du demandeur

▸ J'ai bien noté :

- que je ne pourrai continuer à bénéficier des allocations après le début de mon activité,
- que cette aide, d'un montant égal à la moitié du montant brut du reliquat de mes droits à la date de début de l'activité, est versée en deux fois, pour moitié à la date de début de mon activité (ou à la date de l'ouverture des droits si l'activité a débuté avant cette date) et pour moitié six mois après le début de l'activité,
- que cette aide n'est compatible ni avec l'aide différentielle de reclassement, ni avec l'aide dégressive à l'employeur,
- et que cette aide est imputable sur ma durée d'indemnisation à l'ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) dans les conditions précisées ci-dessous*.

à ..... le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature du demandeur

*Extrait de l'accord d'application N° 28 : la durée que représente le montant de l'aide est imputée sur le reliquat des droits restant au jour du premier versement de l'aide.

▸ Visa de Pôle emploi ou de l'organisme chargé du suivi

(à remplir lorsque la demande d'aide est éffectuée sur leur orientation)

Vu le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

par ☐ le site Pôle emploi .....

par ☐ l'organisme chargé du suivi ..... (précisez)

Le responsable .....

date |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude de votre demande d'aide à la reprise ou à la création d'entreprise.
Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé vous concernant, dénommé DUDE.
Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à votre reclassement.
Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de Pôle emploi, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.

▸ Justificatifs à joindre :

▸ Pour une reprise d'entreprise (sans bénéfice de l'ACCRE)

☐ Justification de la validation du projet par l'organisme désigné par Pôle emploi

☐ Photocopie de l'extrait Kbis ou du document équivalent *

▸ Pour une création d'entreprise (ou reprise avec bénéfice de l'ACCRE) :

☐ Photocopie de l'extrait Kbis ou du document équivalent *

☐ Copie de l'attestation d'admission à l'ACCRE délivrée par l'URSSAF ou le RSI
A défaut de réponse de l'URSSAF ou du RSI dans le délai d'un mois :
copie du récépissé délivré par le CFE et attestation sur l'honneur garantissant qu'aucune décision de rejet de l'ACCRE n'a été notifiée.

☐ Pour les auto-entrepreneurs, copie de la déclaration d'activité ou du justificatif de confirmation d'inscription

*extrait du répertoire des métiers ou du registre en tenant lieu, ou à défaut, notamment pour les professions libérales, document délivré par le centre de formalité des entreprises CFE URSSAF ou centre des impôts.

Il est vivement recommandé de déposer votre demande avant le début de votre activité

Unédic Réf. DAJ 522 02/09 ①

Imprimeur ... – RCS ROUEN B 403 209 455

Exemplaire 1 : Destiné à Pôle emploi